

Niederanven, le 10 DEC. 2025

**AVIS**

La refixation d'une taxe à percevoir auprès des entreprises artisanales, commerciales, gastronomiques, agricoles et de prestations de services, des associations, des services communaux, des établissements publics ainsi que des services de l'Etat (dénommés ci-après « entreprises ») ayant acquis un droit d'utilisation du centre de recyclage de Munsbach sous forme d'une carte d'accès a été votée par le Conseil Communal en sa séance du 14 novembre 2025 et approuvée par l'autorité supérieure en date du 4 décembre 2025.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Fréd TERNES



le secrétaire,

Bob SCHOLTES